

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010**

Présents : M. Alain DUDON – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI

Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – Mme Sophie CHARENTON – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme laure PINCE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Angéline BORDIER à Mme Liliane HINGANT  
M. Bruno PIORKOWSKI à M. Sébastien GUIDICELLI  
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE

Absent non excusé :

-

---

### **QUESTION N° 1 – Décisions**

#### **Rapporteur Monsieur le Maire**

Décision n° 28 DU 4 MARS 2010 – Concession à titre précaire pour la gestion de la supérette de Navarrosse à Monsieur JARTON

Décision n° 37 du 22 mars 2010 – Convention d'occupation du domaine public à titre précaire à Monsieur Pierre ARNAUD – Plage Sud

Décision n° 48 du 16 avril 2010 – Tarifs publics 2010 – Musée Municipal de l'Hydraviation – Boutique

Décision n° 49 du 19 avril 2010 – Autorisation d'ester en justice – Désignation du cabinet AVOCAGIR – Lotissement Soleil

Décision n° 51 du 20 avril 2010 – Convention d'occupation à titre précaire à Monsieur Patrick SUFU – Structure gonflable demi lune

Décision n° 55 du 21 avril 2010 - Convention d'occupation à titre précaire à Monsieur Max TARABEUX – Circuit de quads

Décision n° 56 du 22 avril 2010 – Autorisation d'ester en justice – Désignation de Maître LAVEISSIERE – Résidence du Petit Nice

Décision n° 57 du 26 avril 2010 – Contrat de location d'une machine sous pli MSP SI 30 à Mail Finance

Décision n° 58 du 16 avril 2010 – Convention de mandat : Renouvellement de poteaux incendie année 2010

Décision n° 59 du 16 avril 2010 – Convention de mandat : Implantation de poteaux incendie année 2010

Cette question n'est pas soumise à vote

**QUESTION N° 2 – Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur Monsieur le Maire**

Dans le cadre des évolutions de la structure, et notamment le recrutement en remplacement d'un départ, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs tel que ci-dessous :

Budget Principal

- Création d'un poste à temps complet au 15 juin 2010 :
  - 1 poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Votants: 33

Pour: 30

Contre : 0

Abstentions : 3

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N°3 – Taux de promotion au titre de l'avancement de grade pour 2010**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La loi n° 2007-2009 du 19 février 2007 dans son article 35, stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade, est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire.

Ce dispositif concerne tous les cadres d'emplois régis par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

En conséquence, et compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 6 mai 2010, je vous propose de fixer les taux d'avancement de grade comme indiqué dans les tableaux ci-joint.

*Monsieur le Maire : Il s'agit de fixer dans chaque grade un pourcentage d'avancement par rapport aux agents qui remplissent les conditions pour prétendre à un grade supérieur.*

*Monsieur DORVILLE : Nous ne sommes pas présents au Comité Technique Paritaire, je le rappelle à chaque fois, et cela nous surprend car nos prédécesseurs y ont toujours siégé. C'est la raison pour laquelle il est compliqué pour nous de donner un avis et d'avoir une position claire, dans la mesure où nous ne siégeons pas et nous n'avons jamais eu de compte rendu.*

*Monsieur le Maire : Vous aurez donc un compte rendu, car il n'y a pas de volonté manifeste de ne pas informer les élus !*

*Monsieur DORVILLE : Effectivement car nous ne connaissons pas les positions des organisations syndicales qui siègent et qui ont donné un avis. Je vois bien que l'avis était favorable mais était-il unanime, y-a-t-il eu des propositions différentes ou pas ? L'ensemble des exigences ont-elles été retenues ? Nous ne le savons pas. Bien entendu pour ne pas bloquer les éventuelles promotions nous voterons pour car il y a certainement des agents méritants. Mais nous aurions aimé avoir un peu plus d'information,*

*Monsieur le Maire : Il n'y a pas de problème, je vous ferai diffuser les comptes rendus.*

*Monsieur DORVILLE : Je vous propose, Monsieur le Maire, de nommer une délégation de notre groupe au sein du Comité Technique Paritaire. Nous vous l'avions déjà demandé lorsque Monsieur LE RHUN était arrivé parmi nous, et cette proposition tient toujours !*

Monsieur le Maire : Je ne l'ai pas oublié.

Madame LARREZET : Toujours parce que nous ne sommes pas représentés au Comité Technique Paritaire, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire : Je peux vous donner quelques informations. Lors de ces séances, la position des organisations syndicales va un peu plus loin parce que nous ne sommes pas en séance publique, et certaines informations peuvent y circuler. Les stratégies sont assez respectées par rapport à ce que je propose, mais effectivement la tendance est de fixer les taux à 100 % pour tous les avancements, dans la mesure où, par la suite, c'est le conseil municipal qui autorise le Maire à procéder à ces nominations. J'ajoute également que ce n'est pas parce que le taux est fixé à 100 % que j'ai obligation de nommer 100 % des agents. Par contre, si l'autorisation m'est donnée de nommer 33 % d'agents, je ne peux pas aller au-delà. C'est une volonté du législateur de faire en sorte que le Conseil Municipal ait une fonction de régulation sur les actions de l'exécutif, en l'occurrence le Maire, pour ce qui concerne les avancements.

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTIONN° 4 - Création d'une aire de dépôt à Biscarrosse-plage – Annule et remplace la délibération n° 13 du 19 octobre 2009**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

Par délibération en date du 22 octobre 2007, la commune de Biscarrosse a adhéré au groupement de commandes constitué entre les 15 collectivités littorales landaises dans l'objectif de la réalisation des aires de dépôts sur le littoral (déchets nettoyage des plages)

Le montant estimatif prévisionnel des travaux est le suivant :

Lot 1 : Terrassements – sols – plantations	12 400 € HT
Lot 2 : Métallerie – clôtures	<u>14 200 € HT</u>
Total	26 600 € HT

Par délibération en date du 19 octobre 2009 le Conseil Municipal a approuvé ce projet et le plan de financement.

A mois de janvier 2010, le coordonnateur du groupement nous a informé que la Région n'interviendrait pas dans le financement de cette opération, mais que l'état par l'intermédiaire du FNADT prendrait en charge 20 % du prévisionnel.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant

Union Européenne (FEDER)	33%	8 778 € HT
Etat (FNADT)	20 %	5 320 € HT
Conseil Général des landes	23,5 %	6 251 € HT
Autofinancement	23,5 %	<u>6 251 € HT</u>
Total		26 600 € HT

#### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'annuler la délibération N°13 du 19 octobre 2009
- de valider le projet.
- d'approuver le coût d'objectif prévisionnel de 26 600 € HT.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel.
- de solliciter les financements de l'Union Européenne, du FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire) et du Conseil Général des Landes.

Votants: 33  
Pour: 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 5 – 8<sup>ème</sup> modification de la 3<sup>ème</sup> modification du Plan d'Occupation des Sols**  
**Rapporteur : Monsieur PONS**

Le 15 février 2010 la 8<sup>ème</sup> modification de la 3<sup>ème</sup> révision du Plan d'Occupation des Sols était engagée et l'enquête publique prévue du 22 mars au 23 avril 2010.

A l'issue de cette enquête, une seule remarque a été formulée, et son objet ne concerne pas ce type de procédure.

Le 17 mai, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la 8<sup>ème</sup> modification de la 3<sup>ème</sup> révision du Plan d'Occupation des Sols.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de 8<sup>ème</sup> modification de la 3<sup>ème</sup> révision du Plan d'Occupation des Sols

*Monsieur PONS* : Cela permettra à la Zac de Lapuyade, de démarrer hors PLU. C'est l'objectif de cette 8<sup>ème</sup> modification, dans deux zones particulières, une au nord et l'autre près du château d'eau.

*Monsieur le Maire* : Nous n'aurons pas besoin d'attendre la fin de la transformation du POS en PLU avec cette modification du POS.

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 6 – Pass Foncier – Programme du COL – Attribution de subventions**  
**Rapporteur : Monsieur PONS**

Par délibération en date du 6 janvier 2010 le Conseil Municipal décidait de céder au Comité Ouvrier du Logement (COL) une parcelle de 4796 m<sup>2</sup> située rue Saint Martin pour la réalisation d'un programme de 14 logements en accession à la propriété sociale.

Par délibération en date du 14 septembre 2009 le Conseil Municipal adoptait les barèmes de subvention des Pass Foncier.

Considérant qu'une somme de 56000 € est inscrite au budget primitif 2010 pour cette opération et qu'à ce jour le COL a validé 6 dossiers, il est proposé de retenir les candidats suivants .

Noms	Adresse	Montant subvention
Mme BOISSIERES et M. DESFONTAINE	22 rue de la solidarité	4000 €
Mme LAUGA LAURET Delphine	93 allée du Roumen	3000 €
M. ELOY Vincent	275 rue Pierre et Marie Curie	3000 €
Mme HIOLLET Isabelle	32 rue des Tchicoys	3000 €
M. CANDEA Francisco Javier	170 rue Saint Vincent de Paul	3000 €
M. PLANQUE Stéphane	490 rue de la Clairière	4000 €

*Monsieur PONS : Il y aura deux dossiers supplémentaires le mois prochain. Le COL souhaitait que nous les propositions ce soir mais ceux-ci n'étaient pas encore passés en commission. Nous proposerons à la Commission de délibérer sur des pass foncier en secteur diffus, ce qui était également prévu.*

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTION N° 7 – Déclassement et aliénation d'un chemin rural au profit de M. et Mme Robert PARISOT**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

Une partie d'un chemin rural traverse la propriété de M. et Mme PARISOT sise 296 chemin de Pichey.

Sur le terrain, le chemin rural a été physiquement déplacé et longe les limites de la propriété concernée.

Il est proposé au Conseil Municipal de déclasser cette partie du chemin rural et de procéder à un échange sans soulte considérant que M. et Mme PARISOT cèdent à la commune 243 m<sup>2</sup> et que la commune cède à M et Mme PARISOT 136 m<sup>2</sup>

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTION N°8 – Cession gratuite de terrain par M. et Mme Eric HUDO au vu d'un permis de construire pour l'élargissement de l'allée des Aubiers**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

Conformément à l'article R.332-15 du Code de l'Urbanisme et par effet du permis de construire délivré le 26 novembre 2009, Madame et Monsieur HUDO Eric cèdent gratuitement à la Commune une bande de terrain d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>, cadastrée section AI n° 1734, nécessaire à l'élargissement de l'allée des Aubiers dont l'emprise est portée à 8 mètres.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette transaction.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur DORVILLE : Nous avons toujours cette question relative à la mise à disposition d'un local qui permettrait à notre groupe de travailler. J'ai retrouvé les textes, dont une jurisprudence, qui vous donne effectivement un délai raisonnable pour nous mettre à disposition ces locaux. Je crois que ce délai a été raisonnable, et je souhaiterais que nous puissions en parler rapidement. Je profite de cette séance publique pour le faire car c'est une demande récurrente, et cela fait bientôt deux ans que nous le sollicitons.*

*La deuxième question concerne la suite qui normalement aurait dû nous arriver, relative à l'audit que vous aviez commandé pour l'estimation du Centre Equestre. Je voulais savoir si vous disposiez d'informations qui, aujourd'hui pourraient être diffusées, et également la suite que vous souhaitez donner à ce dossier.*

*Monsieur le Maire : Pour ce qui concerne le local, je verrai les deux chefs de groupe par rapport à une proposition sur des locaux avenue de la République.*

*Pour ce qui concerne l'audit du Centre Equestre, nous avons eu la réponse officielle, l'estimation de l'indemnité d'éviction faite par un expert choisi conjointement par les deux parties s'élève aux environs de 51 000 euros. Je pense que la partie adverse doit être prévenue, et si rien ne bouge nous continuerons le processus jusqu'à ce que les lieux soient libérés comme nous l'avons demandé. Le dossier suit son cours. Il faut savoir que nous serons confrontés à un problème similaire pour le camping Latécoère d'ici quelques mois.*

*Madame LARREZET : Un bilan du dernier RIH a-t-il été communiqué ?*

*Monsieur le Maire : Je ferai un point avant fin juin. J'ai rendez-vous le 8 juin prochain avec Cote Ouest, et je serai en mesure de vous apporter des réponses plus précises.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30**